

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA ⁽¹⁾. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non »

HORIZON MONDE NOVEMBRE 2020

Code ISIN : FR0013196268

CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, Crédit Mutuel Alliance Fédérale

FIA ⁽¹⁾ soumis au droit français

NON GARANTI EN CAPITAL

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT :

Le FIA⁽¹⁾ est un Fonds d'investissement à vocation générale classé « fonds à formule » qui présente un risque de perte en capital : A son échéance, si l'indice STOXX Global Select Dividend 100, dividendes non réinvestis (ci-après « l'Indice ») est en baisse par rapport à son niveau initial, le porteur peut alors perdre jusqu'à 30% de son capital initialement investi ⁽²⁾.

La Valeur Liquidative Initiale est définie comme étant la valeur liquidative du 16 décembre 2016.

La Valeur Liquidative Finale sera égale à la Valeur Liquidative Initiale impactée de la performance de la formule, telle que définie ci-après :

Le Niveau Initial de l'Indice est défini comme étant le cours de clôture de l'Indice le 16 décembre 2016.

Le Niveau Final de l'Indice est défini comme étant le cours de clôture de l'indice le 17 novembre 2020.

• Si le Niveau Final de l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial, la performance de la formule sera égale à la performance négative de l'Indice dans la limite d'une baisse maximale de 30%, soit un TRA de -8,64%.

• Si le Niveau Final de l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial, deux situations sont possibles :

- Si la performance positive de l'Indice est inférieure à 20%, la performance de la formule sera forfaitairement de 20%, soit un TRA de 4.73%.

- Si la performance positive de l'Indice est supérieure ou égale à 20%, la performance de la formule sera égale à la performance réelle de l'indice.

De plus, si le 14 novembre 2018 en clôture l'indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial, le FCP sera dissous le 29 novembre 2018 et le porteur sera remboursé de son capital initialement investi majoré d'une performance forfaitaire de 10%, soit un TRA de 5.00%. Dans ce cas, la performance étant plafonnée, l'investisseur ne profitera pas de l'intégralité de la hausse si cette dernière est supérieure à 10%.

La Valeur Liquidative Finale et le remboursement des porteurs de parts sont fixés au 26 novembre 2020.

Le portefeuille est investi en valeurs appartenant à l'indice CAC 40. Il est

éligible au PEA. Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif.

Afin de réaliser son objectif de gestion, le fonds conclura des contrats d'échange (swaps) de performance, dont des swaps sur rendement global (TRS) négociés de gré à gré avec un (des) établissement(s) de crédit, avec lesquels il échange la performance des actifs investis en actions CAC 40 contre la performance de la formule.

L'indice STOXX Global Select Dividend 100 est un indice de référence boursier calculé comme la moyenne arithmétique pondérée d'un échantillon de 100 actions représentatives des marchés de la Zone Euro, de l'Amérique du Nord et de l'Asie / Pacifique. Les actions entrant dans la composition de l'indice sont sélectionnées pour leur capitalisation, leur liquidité et le rendement de leurs dividendes. Toutefois le porteur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice car ils participent au financement de la formule. Sa composition est supervisée par une commission d'experts indépendants. L'indice est calculé et publié par Stoxx Limited.

Affectation des sommes distribuables : capitalisation totale

Durée de placement recommandée : 3 ans, 11 mois, 10 jours jusqu'au 26 novembre 2020.

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à la durée de placement recommandée.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription sont reçus jusqu'au 10 décembre 2016 avant 18h et exécutés sur la valeur liquidative du 16 décembre 2016. Au-delà de la valeur liquidative du 16 décembre 2016, le fonds sera fermé à la souscription.

Les ordres de rachat sont centralisés le mercredi à 12 heures et exécutés sur la valeur liquidative du jeudi.

La valeur liquidative est calculée chaque jeudi à l'exception des jours fériés ou de fermeture de Bourse de Paris.

Avantages pour le porteur	Inconvénients pour le porteur
<ul style="list-style-type: none"> - La perte en capital est limitée à 30% soit un TRA de -8,64%. Le porteur de parts est sûr de récupérer au moins 70% de son capital investi initialement ⁽²⁾, - Si la performance de l'indice à l'échéance est nulle ou inférieure à 20%, la performance du fonds est forfaitairement fixée à 20%, soit un TRA de 4.73%, - Si la performance de l'indice à l'échéance est supérieure à 20%, le porteur profite de toute la hausse de l'indice, sans limite, - Si en année 2, l'indice n'a pas baissé par rapport à son niveau initial, alors le porteur bénéficie d'un gain fixe de 10% soit un TRA de 5.00% et le capital investi initialement est intégralement restitué 	<ul style="list-style-type: none"> - Le capital n'est pas garanti et la perte en capital peut aller jusqu'à 30% du capital initialement investi ⁽²⁾ si à l'échéance l'indice a baissé de 30% ou plus par rapport à son niveau initial, - En cas de remboursement anticipé la performance du fonds est plafonnée à hauteur de 10%. Le porteur ne profitera pas de la hausse intégrale de l'indice si cette dernière est supérieure à 10%. - Seul le porteur qui conserve ses parts jusqu'à la date d'échéance finale bénéficie de la formule, - Le porteur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice, alors que l'indice sélectionne les titres détachant les plus forts dividendes.

⁽¹⁾ FIA (*Fonds d'investissement alternatif*) est la nouvelle terminologie applicable aux FCP non coordonnés de droit français depuis le 27/07/2013.

⁽²⁾ Hors commission de souscription (1% du montant investi sur la VL du 16/12/2016).

Les caractéristiques de la formule de ce fonds ne sont acquises que pour les porteurs qui conservent leurs parts jusqu'à l'échéance de la garantie, le 26/11/2020. Pour le porteur qui demanderait le rachat de ses parts avant l'échéance du fonds, le montant de son épargne est soumis au risque de marché ; son montant peut donc être très différent (inférieur ou supérieur) du montant investi.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT :



SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR : Cet indicateur permet de mesurer le potentiel de performance attendue et le risque auquel votre capital est exposé. Il n'est pas pertinent en cas de rachat en cours de vie.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du fonds est susceptible d'évoluer

dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. Ce fonds est classé en catégorie « 4 », caractéristique d'un fonds à formule exposé dans certains scénarii à l'intégralité du risque de baisse des actions composant l'Indice. Ce niveau est représentatif du risque maximal supporté par le porteur de parts.

La catégorie « 4 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

GARANTIE OU PROTECTION : Le capital n'est pas garanti.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR : néant

SCENARIO DE PERFORMANCE

Il s'agit d'exemples présentés pour illustrer la formule, ils ne représentent pas une prévision de ce qui pourrait arriver. Ces différents scénarii ne sont pas nécessairement aussi probables les uns que les autres.

Contexte d'investissement : Le porteur investit 100 euros nets dans le fonds, le 16 décembre 2016. La commission de souscription est de 2% du montant investi soit 2,00 euros. L'investissement initial s'élève donc à 102 euros (100 euros + 2 euros de commission). Le rendement annualisé d'un placement sans risque calculé au 20/07/2016 pour une échéance le 26/11/2020 ressort à -0.46% (taux sans risque estimé). Il est interpolé à partir des OAT (Obligations Assimilables du Trésor) zéro coupon d'échéances les plus proches de la maturité du fonds, à savoir l'OAT zéro coupon échéance 25/11/2020 (FR0011962463) et l'OAT zéro coupon échéance 25/04/2021 (FR0010809814).

Scénario Défavorable

	STOXX Global Select Dividend 100	Observations
16/12/2016	100,00	-
14/11/2018	89,00	-
17/11/2020	58,00	Remboursement

- Remboursement anticipé	Non applicable	
- Performance finale de l'indice	-42,00%	
- Perte en capital limitée à 30%	Oui à hauteur de	-30,00%
- Forfait acquis à l'échéance finale	Néant	
- Meilleure performance	Non applicable	
- Performance du fonds	-30,00%	
- Remboursement pour 100 euros nets investis	70,00 €	
- Taux de rendement actuariel du fonds	-8,64%	

A la date de constatation intermédiaire, l'indice est en baisse. Le remboursement anticipé ne s'est donc pas réalisé.

A l'échéance finale l'indice enregistre une performance négative de -42%. Le porteur subit donc une perte en capital. La baisse de l'indice étant supérieure à 30%, la perte en capital pour le porteur sera limitée à 30%.

Pour 100 euros nets investis le porteur récupère 70 euros soit un TRA de -8.64%.

Scénario Médian

	STOXX Global Select Dividend 100	Observations
16/12/2016	100,00	-
14/11/2018	127,00	Remboursement
17/11/2020	90,00	-

- Remboursement anticipé	Applicable avec un forfait de	10,00%
- Performance finale de l'indice	Non applicable	
- Perte en capital limitée à 30%	Non	
- Forfait acquis à l'échéance finale	Non applicable	
- Meilleure performance	Non applicable	
- Performance du fonds	10,00%	
- Remboursement pour 100 euros nets investis	110,00 €	
- Taux de rendement actuariel du fonds	5,00%	

A la date de constatation intermédiaire, l'indice est en hausse de 27% par rapport à son niveau initial. Le remboursement anticipé est donc réalisé. Le fonds est dissous au bout de deux ans et la performance de la formule est de 10%. Pour 100 euros nets investis le porteur récupère 112 euros soit un TRA de 5.00%.

Le porteur de parts ne profite pas de toute la hausse de l'indice du fait de la performance forfaitaire de la formule. Il profite cependant de la sortie anticipée qui le préserve d'une perte de capital à l'échéance de la formule. En effet l'indice a réalisé une performance négative de -10% à la fin des 4 ans.

Scénario Favorable

	STOXX Global Select Dividend 100	Observations
16/12/2016	100,00	-
14/11/2018	95,00	-
17/11/2020	147,00	Remboursement

- Remboursement anticipé	Non applicable	
- Performance finale de l'indice	47,00%	
- Perte en capital limitée à 30%	Non	
- Forfait acquis à l'échéance finale	20,00%	
- Meilleure performance	47,00%	
- Performance du fonds	47,00%	
- Remboursement pour 100 euros nets investis	147,00 €	
- Taux de rendement actuariel du fonds	10,26%	

A la date de constatation intermédiaire, l'indice est en baisse. Le remboursement anticipé ne s'est donc pas réalisé.

A l'échéance finale, l'indice enregistre une performance de 47%, supérieure au montant forfaitaire de 20%. La performance finale de la formule est donc de 47%.

Pour 100 euros nets investis le porteur récupère 147 euros, soit un TRA de 10.26%.

FRAIS :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2% sur la VL du 16/12/2016
FRAIS DE SORTIE	4% sur les VL du 22/12/2016 au 19/11/2020
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part du fonds au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas vous pouvez être amené à payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	0,81% TTC*
<i>Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances</i>	
Commission de performance	néant

(* L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2019. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais » du prospectus de ce fonds disponible sur le site internet www.creditmutuel-am.eu.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

DATE DE CREATION DU FONDS : 16 décembre 2016

Devise de libellé: euros

INFORMATIONS PRATIQUES :

Le FIA n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person (la définition est disponible sur le site internet).

DEPOSITAIRE : Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LE FONDS (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT

Service marketing et communication

4, rue Gaillon – 75002 PARIS

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

REGIME FISCAL : Le fonds est éligible au PEA

Ce FIA est éligible au régime de l'abattement de droit commun pour durée de détention pouvant être pratiqué sur le montant net de la plus-value. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur.

La responsabilité de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
CREDIT MUTUEL Asset Management est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17/07/2020.